

**SAS ROMBALDI, FORT, BARTOLI, QUILICHINI et CELERI,
Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,**

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE DE TASSO

Suivant acte reçu par Me Dominique BARTOLI, Notaire à AJACCIO, le 03/11/2022, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant : M. Jacques Dominique PAOLETTI, et Mme Marie Louise TASSO, son épouse, demeurant à TASSO, M. est né à ARGENTEUIL le 01/01/1945, Mme est née à TASSO le 09/02/1943. Ils possèdent depuis plus de trente ans le bien immobilier bâti sis à TASSO (20134) ldt Mollo, cadastré B n°127 et 128 (01 a 92 ca).

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : "Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude : rombaldi.formalités@notaires.fr